

# CONVENTION FINANCIERE 2022/2023 ST JOSEPH JANZE

## Contribution Scolaire:

Vous inscrivez votre enfant dans un établissement privé catholique sous contrat. Nos ressources reposent sur la participation de l'Etat et des collectivités territoriales et sur la contribution des familles. Le montant de cette contribution annuelle est calculé de manière à garantir l'accès à tous, tout en préservant l'équilibre budgétaire et notamment les remboursements d'emprunts.

Tarif 1	430,00 €	Contribution annuelle minimum par élève nécessaire pour le fonctionnement de l'établissement
Tarif 2	450,00 €	Contribution annuelle par élève et contribution d'entraide (niveau 1)
Tarif 3	470,00 €	Contribution annuelle par élève et contribution de solidarité (niveau 2)

A cette contribution s'ajoutent divers achats groupés (livres de français, les cahiers de travaux pratiques...) nécessaires à la scolarité, ainsi que certaines sorties et activités.

Pour les élèves de 6<sup>ème</sup>, de 5<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup>, vient également s'ajouter le coût de la tablette : 14 € sur 10 mois et par an.

Pour les élèves de 3<sup>ème</sup>, 12 € par mois sur 10 mois.

Cette formule évite les échanges d'argent au sein du collège et permet d'obtenir des tarifs plus avantageux. Ils seront détaillés sur la facture de septembre (**facture globale annuelle envoyée sur EcoleDirecte**). Des factures de régularisation, si nécessaire, seront envoyées tout au long de l'année scolaire.

## Repas:

Externe	repas occasionnel (jours libres)	5,55 € le repas
Demi-pensionnaire	repas réguliers (jours fixes)	5,00 € le repas

Après réception de l'emploi du temps, il vous sera possible de modifier les jours de présence au self.

Un lien internet avec formulaire, vous sera envoyé à cet effet jeudi 1er septembre, à compléter avant le 9 septembre 2022

Seules les absences aux repas pour les sorties prévues par l'établissement, et pour maladie ou décès notifiées par écrit (mail ou carnet de liaison) seront remboursées. Cette opération est faite en fin d'année scolaire.

Compte tenu du contexte économique actuel, le collège se réserve le droit d'augmenter de façon maîtrisée, le tarif des repas en cours d'année scolaire.

## Adhésion A.P.E.L pour l'année scolaire 2022-2023 :

*Une feuille d'information accompagne le dossier*

Merci de cocher la case correspondant à votre choix dans le formulaire de réinscription/inscription

- 1 Je verse ma **cotisation familiale A.P.E.L** : 19,55 € (16,25 + 3,30)  
Je recevrai le magazine "famille & éducation" et j'accéderai aux services de l'A.P.E.L. 35
- 2 J'ai déjà versé ma cotisation familiale (16,25 €) auprès de l'établissement de mon aîné.  
**Je soutiens l'A.P.E.L du collège Saint Joseph** (colis de rentrée, soirées conférences, subvention pour les tablettes et les voyages...) en versant la somme de 3.30 €
- 3 J'adhère à l'A.P.E.L et **je souhaite rejoindre l'équipe A.P.E.L**

**Ne pas joindre de chèque, le montant de la cotisation figurera sur la 1ère facture**

# CONVENTION FINANCIERE 2022/2023 ST JOSEPH JANZE

---

## Mode de règlement :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix,

Si vous optez pour le prélèvement, veuillez vérifier vos coordonnées bancaires sur le mandat et le signer.

Si vous avez changé de banque, merci de nous transmettre le nouveau RIB.

Nous vous transmettrons alors un nouveau mandat à signer.

Les prélèvements se font sur 10 mois, le 10 de chaque mois à compter du mois d'octobre

Jusqu'au mois de juillet, au prorata des montants restants dus.

**Monsieur Danjou**, Chef d'établissement du collège et **Madame Ducolombier**, comptable restent à votre disposition pour toute demande d'explication.

La signature de ce document vous engage au règlement des frais de scolarisation de vos (tre) enfants.